

## A retenir

<b>Oïdium</b>	Période de forte sensibilité de la vigne
<b>Mildiou</b>	Indice du risque en augmentation
<b>Flavescence dorée</b>	Date du premier traitement obligatoire dans la période du 1er au 16 juin

## STADES PHENOLOGIQUES

### Vignoble régional

Sur les parcelles du réseau d'observation, les stades phénologiques varient de « boutons floraux séparés » (stade 17 ou H ou BBCH 57) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « baies à taille de grains de plomb » (stade 29 ou BBCH 73) sur des parcelles précoces.

**Sur les parcelles fortement touchées par le gel :** les bourgeons en cours de redémarrage atteignent généralement le stade « pointe verte de la pousse visible » (stade C ou 05 ou BBCH 09) à « 5 ou 6 feuilles étalées, inflorescences visibles » (stade F ou 12 ou BBCH 14-53).

## TORDEUSES DE LA GRAPPE (Eudémis)

### Vignoble régional

Le vol de 1<sup>ère</sup> génération se termine ou est terminé selon les départements. Les glomérules sont visibles sur toute la région.

### Aude

Les niveaux de dégât bien qu'en augmentation demeurent généralement faibles. Dans certaines parcelles, on a pu observer jusqu'à 15 larves pour 100 inflorescences.

### Gard

Malgré un vol important dans certains secteurs du département, le dépôt des pontes a été faible. Des glomérules sont visibles dans le Sud du département mais en fréquence faible.

### Hérault

Les saumurages réalisés le 22 mai montrent des larves en effectif variable : de 0 % à 50 % de larves (du stade L1 à L5 avec une majorité de L3). La présence de glomérules (jusqu'à 70 %) se généralise à toutes les zones.

### Pyrénées Orientales

Les glomérules sont visibles dans le secteur de la Plaine, des Aspres Premiers Coteaux, Moyenne et Haute Vallée de l'Agly et Bas Conflent. Leur nombre est généralement faible.



### Directeur de publication

Denis Carretier  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Occitanie  
BP 22107  
31321 Castanet Tolosan  
05.61.75.26.00

### Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-  
Delay, Fabrice Guillois,  
Emilie Teyssot,  
Laure Lagarrigue, Christel  
Chevrier

### Crédit photos :

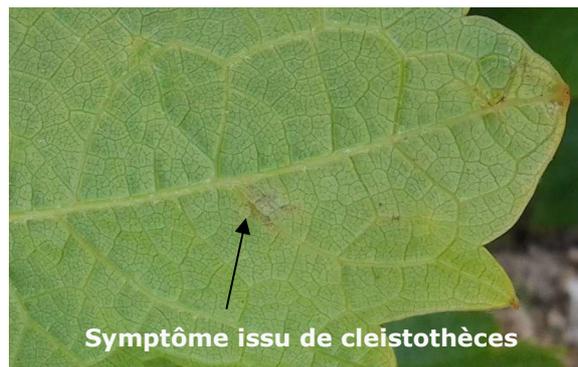
Groupe Chambre, Groupe  
Guide des Vignobles Rhône  
-Méditerranée

# OIDIUM

## Vignoble régional

### Evolution du risque :

Le début de la floraison marque l'entrée de la période de très grande réceptivité des grappes. Elle durera jusqu'à la fermeture de celles-ci. Les observations sont à poursuivre.



## Aude

La fréquence de détection des symptômes sur feuilles est toujours en augmentation sur cépages sensibles et notamment sur Chardonnay et Carignan. Des symptômes sur feuilles sur cépages moins sensibles (Grenache, Merlot) sont également observés.

Les 1<sup>ers</sup> symptômes sur grappes sont observés sur cépages sensibles (Chardonnay, Portan).

## Gard

Il y a encore très peu de symptômes observés pour le moment. Des 1<sup>eres</sup> taches primaires (forme cleistothèces) sont observées sur feuilles mais restent peu fréquentes pour le moment.

## Hérault

De nouveaux repiquages sur feuilles sont notés dans les parcelles à drapeaux dans les unités agroclimatiques du Minervois, des Hauts Coteaux, du Biterrois, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais.

Des contaminations primaires (sur parcelles et cépages sensibles) sont visibles sur feuilles dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

Des repiquages sur feuilles sur cépages non sensibles sont observés dans le Minervois et le Biterrois.

Des symptômes sur inflorescences sont notés dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault.

Le nombre de parcelles atteintes augmentent avec localement des fréquences importantes de symptômes.

## Pyrénées-Orientales

De nombreux symptômes sur feuilles sont toujours observés au vignoble. La fréquence et l'intensité de la maladie sont importantes. Les inflorescences présentent aussi des symptômes avec des fréquences et des intensités variables.

# MILDIOU

## Vignoble régional

L'indice du risque Mildiou est en augmentation. Tous les départements sont désormais concernés par la Maladie.



## Aude

Un second foyer a été détecté le 19 mai sur la commune de Narbonne.

Les données issues de la modélisation (Potentiel système et Milstop) nous indiquent que les pluies du 18 mai ayant affectées la quasi-totalité du département sont susceptibles d'avoir généré des contaminations primaires voire des repiquages. Les symptômes consécutifs à ces contaminations pourraient être observés à partir du 28 mai.

## Gard

Depuis la semaine dernière, des taches primaires et secondaires sont observées dans un nombre croissant de parcelles. Désormais, on trouve du mildiou dans l'ensemble du département mais avec une intensité et une fréquence faibles. Il n'y a que dans la partie Sud du département que des repiquages sont trouvés sur feuilles et également sur grappes. Ailleurs, les taches sont rares et correspondent à la formation de foyers primaires (à mettre en relation avec les épisodes pluvieux du 25 avril au 6 mai).

D'après les modélisations EPI version 97 et Milstop arrêtées au 21 mai, les pluies du 17 et 18 mai engendrent des contaminations secondaires potentielles, leurs sorties sont attendues à partir du 31 mai.

## Hérault

De nouveaux foyers primaires sont découverts le :

- 16 mai dans la Basse Vallée de l'Hérault à Pouzolles,
- 22 mai dans les Hauts Coteaux à Cabrerolles, à Caussiniojols, dans la Vallée de l'Orb-Lodévois au Poujol sur Orb et dans la Basse Vallée de l'Hérault à Cazouls d'Hérault.

Des repiquages sur feuilles sont observés le :

- 17 mai dans la Basse Vallée de l'Hérault à Alignan du Vent et dans le Montpelliérais à Vendargues,
- 18 mai dans les Hauts Coteaux à Assignan, à Prades sur Vernazobres, dans la Basse Vallée de l'Hérault à Alignan du Vent et dans la Moyenne Vallée de l'Hérault à Nébian,
- 19 mai dans le Biterrois à Maraussan,
- 22 mai dans le Biterrois à Cazouls les Béziers, dans la Vallée de l'Orb-Lodévois à Colombières, dans la Basse Vallée de l'Hérault à Bessan, Neffiès et Roujan, dans la Moyenne Vallée de l'Hérault à Plaissan, au Pouget et dans le Nord Montpelliérais à Fontanes, à St Mathieu de Tréviers et à Valflaunès.

Les caractéristiques de ces foyers peuvent être très différentes selon les situations et les unités agroclimatiques variant d'une tache par parcelle à de nombreuses taches dans certaines parcelles. Les symptômes sont parfois fructifiés.

Le nombre de parcelles atteintes est également très variable selon les unités agroclimatiques et en augmentation notamment dans la Moyenne Vallée de l'Hérault, dans le Montpelliérais et dans le Nord Montpelliérais.

Les 1<sup>ers</sup> repiquages sur inflorescences sont observés le :

- 19 mai dans le Biterrois à Maraussan,
- 22 mai dans le Nord Montpelliérais à Valflaunès.

D'après la modélisation arrêtée au 21 mai, les sorties de symptômes correspondantes aux pluies du 8 au 14 mai sont attendues à partir du 17 mai pour les contaminations primaires et du 16 mai pour les contaminations secondaires.

Les conditions météorologiques enregistrées entre le 15 et le 21 mai engendrent des contaminations primaires et secondaires potentielles. Les sorties de symptômes des contaminations primaires correspondantes sont attendues à partir du 30 mai avec un niveau de risque faible à moyen. Les sorties de symptômes des contaminations secondaires correspondantes sont attendues à partir du 27 mai.

## Pyrénées-Orientales

Depuis la semaine dernière d'autres foyers ont été découverts sur d'autres secteurs du département.

A la date de rédaction du BSV le Cru banyuls a un foyer sur la commune de Collioure. Le secteur des Aspres Premiers Coteaux a des foyers sur les communes de Terrats, Tresserre et Villemolaque. Le secteur de La plaine Nord a des foyers sur les communes de Baixas et Pia. Ces symptômes sont sur feuilles uniquement, sporulés ou non au moment de l'observation.

D'autres foyers sont possibles sur d'autres parcelles et d'autres zones du département.

Les pluies orageuses des 12 et 13 mai dans certains secteurs du vignoble sont sources de contaminations ou de repiquages. Les dernières pluies orageuses du 22 mai ont pu aussi provoquer de nouveaux repiquages et de nouvelles contaminations surtout sur les secteurs des Aspres Premiers Coteaux, Albères, Cru Banyuls, Vallespir, Conflent et Vallée de l'Agly.

## Mesures prophylactiques

- éliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter-rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préservé les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

## BLACK ROT

### Aude

A ce jour, aucun symptôme n'est observé.

### Gard

Suite aux épisodes pluvieux du 25 avril, 30 avril et du 6 mai, aucun nouveau symptôme n'a été observé à ce jour. Le bilan définitif de ces pluies ne pourra être fait que la semaine prochaine.

### Hérault

Peu de nouveaux symptômes sont observés sur feuilles dans les parcelles déjà atteintes.

### Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles ont été observés sur un Grenache dans le secteur du Bas Conflent.

## CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE

### Vignoble régional

De nouvelles jeunes larves (stade L1 et L2) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus* sont observées. Dans l'Aude, les niveaux de population sont parfois importants et peuvent atteindre ponctuellement 40 larves pour 100 feuilles.

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du 1<sup>er</sup> traitement obligatoire est fixée dans la période du 01 au 16 juin :

- pour les zones à 3T dans les départements 11, 30, 34, 66, entre le 01/06 et le 16/06, la 2<sup>ème</sup> application 15 j après la première.
- pour les zones à 1 T dans le département 30, entre le 01/06 et le 16/06.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les liens suivants :

[http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017\\_avis\\_traitement\\_fd\\_complet\\_cle4a3695.pdf](http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf)

[http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017\\_modalites\\_lutte\\_flavescence\\_cle038be8.pdf](http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_cle038be8.pdf)

## CICADELLE VERTE

### Aude / Hérault / Pyrénées-Orientales

Quelques larves de cicadelles vertes sont observées sur les parcelles de suivi. Leur nombre est très faible et le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles) est loin d'être atteint.

## POURRITURE GRISE

### Hérault

Des symptômes sur feuilles sont observés localement dans la Basse Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

## **ACARIENS**

### **Hérault**

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée et le seuil de nuisibilité de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible n'est pas dépassé.

## **EUTYPIOSE**

### **Hérault**

Des symptômes sont localement visibles.

## **ERINOSE**

### **Gard / Hérault**

Quelques symptômes épars sont observés au vignoble.

## ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »***

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.**